

**CERCLE DES MEDAILLES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
DE LA VIEILLE FRANCE SUD**

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 19 JANVIER 2019
EXERCICE 2018**

Nombre d'adhérents : 88

Nombre de présents et de pouvoirs : 69

Invités présents : 11

Après avoir salué Mesdames et Messieurs les Maires et Elus qui ont fait le déplacement, Yves MURRU, Maire de Puiseux en France informe être très heureux d'accueillir le Cercle des Médailleurs de la Vieille France Sud pour la tenue de son assemblée. Monsieur MURRU souhaite une bonne réunion à tous.

Daniel LAMBERT a déclaré ouverte l'assemblée générale de notre Cercle concernant l'exercice 2018.

Daniel LAMBERT remercie de leur présence :

Monsieur Yves MURRU, Maire de Puiseux-en-France.

Monsieur Georges DELHALT, Maire de Le Thillay accompagné de son épouse.

Monsieur Pascal DOLL, Maire d'Arnouville.

Monsieur André TOULOUSE, Maire de Roissy-en-France.

Madame Michèle CALIX, Maire adjointe chargée de la vie locale de Roissy-en-France.

Monsieur Maurice ANDRIEU, Maire Adjoint aux sports, loisirs et sécurité de Puiseux-en-France.

Monsieur Patrice RICHARD, Maire adjoint chargé des sports de Gonesse.

Monsieur Patrice BOULAY, Maire Adjoint de Villiers le Bel.

Madame Elisabeth JOLY, conseillère municipale de Bonneuil-en-France et son époux.

Madame Lucienne GUEDON, conseillère municipale de Survilliers et son époux.

Monsieur Thierry TABORSKI, conseiller municipal de Puiseux-en-France.

Monsieur Rémi SAND, Président du Comité Départemental des Médailleurs Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif du Val d'Oise (CDMJSEA).

Françoise VASSEUR, Secrétaire générale du CDMJSEA et secrétaire générale du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS).

Le président remercie Monsieur Yves MURRU, Monsieur Maurice ANDRIEU et les Services Municipaux qui nous ont permis de tenir cette Assemblée Générale dans d'excellentes conditions.

Daniel LAMBERT remercie les nombreux présents qui attestent tout l'intérêt que vous portez à notre Cercle. Merci de votre concours et de votre soutien. La présence de notre Président et notre Secrétaire Générale Départementale est un profond soutien.

Les nombreux Elus ici présents nous apportent beaucoup de réconfort et nous incitent à poursuivre notre tâche envers tous ces Bénévoles qui se dévouent sans compter.

Pour ce faire, Daniel LAMBERT informe s'appuyer sur un Comité Directeur efficace, composé de Colette BOULAY, Kiki JANIN, Marie-France LAMBERT et Maurice ANDRIEU, Eric BAYE, Christian BARRIER, Patrice BOULAY, Guy JOLY, Hervé PETIT, Jean-Pierre TRON et lui-même. Pascale TUMMEACCIU a connu une année très difficile et n'a pu malheureusement assurer ses missions comme elle l'aurait souhaité. Le Président précise que nous sommes particulièrement satisfaits de l'exercice écoulé : la participation à nos sorties a été très forte, c'est un réel succès.

Les effectifs sont stables, les Finances sont saines, les subventions attribuées par les Communes ont été maintenues et par les temps qui courent, c'est exceptionnel, merci Mesdames et Messieurs les Maires.

Daniel LAMBERT relate ensuite la poursuite de montage de dossiers de reconnaissance avec les Communes. Plusieurs Médailles ont été attribuées malgré le hic de l'Administration Départementale. Une Administration difficile à comprendre et à atteindre à tous les niveaux : Départemental, Régional et National.

Il est compliqué de monter un dossier de reconnaissance, d'obtenir cette médaille et de se la voir remettre suivant les niveaux :

- Au niveau Départemental en Préfecture où sont invités par le préfet et notre Président : le récipiendaire, la Mairaine ou le Parrain et le Maire de la Commune de résidence ou son représentant.
- Au niveau Régional : seul le Récipiendaire est invité ; à lui de décider s'il invite son Parrain, sa famille ou son Maire, surprenant non ?

Daniel LAMBERT attire l'attention sur un dernier point. Depuis de nombreuses années, nous souhaitons que notre Comité reverse une participation financière symbolique aux Cercles ce qui affirmerait leur reconnaissance. C'est chose faite depuis l'Assemblée Générale Départementale de Villiers-le-Bel, donc sur les 30 euros de votre cotisation, 1 euro sera reversé au Cercle.

Pour conclure et avant de passer la parole aux Secrétaire et trésorier, le Président renouvelle tous ses Vœux de Bonne et Heureuse Année 2019.

Procès verbal de l'assemblée générale du 20 janvier 2018 exercice 2017 :

Le procès verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue à Le Thillay le 20 janvier 2018 concernant l'exercice 2017 a été adressé à tous les membres du Cercle en même temps que la convocation de notre assemblée générale de ce jour. Aucune question n'a été soulevée concernant ce procès verbal. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport d'activités :

Marie-France LAMBERT présente le rapport d'activités 2018, joint en annexe.

Le rapport d'activités est approuvé à l'unanimité.

Rapport financier :

Hervé PETIT présente ses meilleurs vœux et remercie de vive voix les amis du Cercle qui ont manifesté leurs soutiens lors des hospitalisations de Thierry et lors du passage de la tempête Eléonor en Savoie en 2018.

Le Trésorier remercie tout particulièrement Christian BARRIER, trésorier adjoint, pour avoir pris les relais, de main de maître et avoir présenté l'exercice 2017 lors de la dernière assemblée générale.

Hervé PETIT remercie Thierry Janin, notre vérificateur aux comptes, pour son travail ;

Ensuite conformément aux statuts, le Trésorier présentes les comptes de l'exercice 2018 clôturés au 31 décembre.

Hervé remercie la commune de Puiseux-en-France de son accueil ainsi que les communes d'Arnouville, Bonneuil-en-France, Fontenay-en-Parisis, Gonesse, Louvres, Marly la Ville, Le Thillay, Roissy-en-France, Villeron, Villiers-Le-Bel et le département car, sans leurs aides, le Cercle ne pourrait fonctionner.

Le compte de résultat du CEVIFS pour l'année 2018 fait apparaître un montant de 18 271,75€ en recettes et un montant de 18 559,45€ en dépenses, soit pour l'exercice 2018 un déficit 287,70€ ; montant en baisse par rapport à l'année 2017 (pour rappel 1 374,33€) dû à un suivi plus rigoureux du fonctionnement des différents postes de notre association.

Concernant les recettes : Les subventions reçus des communes restent stables malgré un contexte économique difficile ce en quoi nous les remercions.

L'étude du poste voyages, déplacements en 2018 est de 13 473,00€.

En 2017 il faisait apparaître un total de 11 820,00 €.

Cette variation est le résultat de plus d'activités et de participants au sein du Cercle.

Les produits financiers (repas AG et cercle) sont restés stables par rapport à 2017.

Concernant les dépenses : Cet exercice marque encore une réelle baisse des fournitures de bureau suite à l'utilisation plus marquée des courriels.

Le poste : voyages et déplacements, s'élève à un montant de 14 033,00€

pour 13 218,57 € en 2017 nous constatons une augmentation de 814,43€. Celle-ci est due aux mêmes motifs que ceux soulignés pour la totalité des mêmes postes dans les recettes.

Le rapprochement des dépenses (14 033€) et des recettes (13 473€) de l'exercice 2018, fait ressortir un différentiel négatif de 560,00€ qui, par rapport à l'année 2017, malgré tout fait apparaître la maîtrise souhaitée par le cercle dans la gestion des voyages et déplacements organisés.

Concernant le poste manifestations (AG et comité directeur) les dépenses qui s'élèvent à 2 047,06 €, restent stables comparées aux exercices précédents.

Calcul du solde bancaire :

Le solde au 31/12/2017 était de 2 759,24€ duquel on retire le déficit de l'exercice 2018 de 287,70€, soit un solde au 31 décembre 2018 de 2 471,54 € auquel on rajoute 2 chèques émis mais non débités pour un total de 161,00 €, ce qui fait apparaître le solde en banque de 2 632,54€.

Le livret d'action sociale de notre cercle présente un solde au 31/12/2018 de 1817,58€ hors intérêts 2018 qui n'ont pas encore été communiqués par la banque.

La caisse espèces est de 43,00€.

Ceci conclut le rapport financier pour l'exercice 2018 du Cercle des Médaille de la Vieille France sud.

Rapport du Vérificateur aux comptes :

Conformément à la mission que vous lui avez confiée, Thierry JANIN informe avoir examiné, en présence du trésorier Mr Hervé Petit, la comptabilité du Cercle des Médaille de la Vieille France sud pour l'exercice 2018. Tous les documents, livres de trésorerie, factures, carnets de chèques, relevés bancaires ont été mis à ma disposition par le Président et le trésorier.

Le contrôle a porté sur l'enchaînement des écritures à partir des pièces justificatives. Toutes les écritures portées sur les relevés de comptes ont été vérifiées et pointées sur le livre de compte. Les pièces justificatives sont jointes au compte courant bancaire et classées dans l'ordre des dépôts, par mois et sont complétées des numéros des chèques émis et des numéros d'écritures ainsi que pour le compte sur Livret A. Durant le contrôle du compte courant Thierry JANIN informe de l'absence de justificatifs.

1^{er} : Absence de la facture relative à la location de la salle du Thillay d'un montant de 120,00, écriture n°18

2^{ème} : Absence de la facture de 40,00€ frais de poste en date du 29 juin écriture n°52

3^{ème} Absences bordereaux de versements chèques écritures 54-55-56

4^{ème} Absence de la facture achat Champagne de 100,20€ écriture 92

5^{ème} Le trésorier devra se rapprocher du CDMJSEA pour obtenir un justificatif prouvant le paiement de 4 cotisations d'adhérents. Ecriture 32-97 pris en charge par le cercle pour 2018 et d'en assurer le suivi.

6^{ème} Concernant les subventions reçues des communes, il manque pour certaines d'entre elles un courrier annonçant et confirmant le montant attribué. Le trésorier devra procéder aux démarches rectificatives auprès des différents interlocuteurs intéressés.

Toutefois, ces constatations ne remettent pas en cause la sincérité des comptes. Le Certificateur précise n'avoir rien à signaler concernant la gestion du Livret A qui ne progresse que par le versement des intérêts annuels versés par l'établissement bancaire.

Thierry JANIN félicite le Trésorier particulièrement pour les efforts réalisés durant 2018, pour la bonne tenue des comptes ainsi que des livres d'écritures facilitant ainsi sa mission.

Thierry JANIN certifie que, à la date du 31 Décembre 2018, date de l'arrêté de l'exercice des comptes du Cercle des médaillés de la Vieille France Sud, concernant le compte chèque, le total des produits est de 18 271,75 €, que le total des charges est de 18 559,45€ et que son solde, de 2 632,54 Euros, est bien le reflet du montant détenu par l'établissement bancaire.

Thierry JANIN certifie aussi que le solde du compte sur Livret A de 1817,58€ est bien conforme au montant détenu en banque ainsi que du montant de 43,00€ détenu en caisse.

Les comptes présentés sont sincères et réguliers.

En conclusion, Thierry JANIN propose de donner quitus au Trésorier du Cercle de la vieille France-Sud (CEVIFS).

Le Trésorier précise que les trois pièces manquantes sont dans une enveloppe.

Le Président remercie le Trésorier pour son travail et le Certificateur aux comptes pour son rapport très précis.

Le rapport financier du Trésorier et celui du Vérificateur aux comptes sont approuvés à l'unanimité.

M. Thierry JANIN a renouvelé sa candidature pour le poste de Vérificateur aux comptes. Sa candidature est adoptée à l'unanimité.

Election :

Les membres sortants sont Daniel LAMBERT, Pascale TUMMEACCIU et Colette BOULAY.

Trois postes sont disponibles. Colette BOULAY et Daniel LAMBERT ont fait acte de candidature, Pascale TUMMEACCIU n'a pas renouvelé sa candidature et aucun autre adhérent n'a fait acte de candidature. Il reste un poste disponible ce qui est possible selon nos statuts (9 à 12 membres). Le Président pose néanmoins la question en assemblée générale et Alain BESSE propose sa candidature.

L'assemblée donne son accord à l'unanimité pour l'élection de Colette BOULAY, Alain BESSE et Daniel LAMBERT.

Après que les membres de l'instance dirigeante se soient retirés pour l'élection du Président, (te), la secrétaire informe que Daniel LAMBERT est réélu Président.

Les membres du Comité ont également procédé à la constitution du bureau :

Ont été élus :

Président Daniel LAMBERT

Vice Président Guy JOLY

Secrétaire Marie-France LAMBERT

Secrétaire adjointe Colette BOULAY

Trésorier Hervé PETIT

Trésorier adjoint Christian BARRIER

Les autres membres du Comité Directeur sont : Christiane JANIN, Présidente d'Honneur, Maurice ANDRIEU, Eric BAYE, Alain BESSE, Patrice BOULAY et Jean-Pierre TRON.

Après avoir été chaleureusement applaudi, Daniel LAMBERT a repris l'ordre du jour.

Budget prévisionnel 2019 :

Hervé PETIT présente le budget prévisionnel 2019 qui s'élève à 17 100,00 €. Budget joint en annexe.

Le Trésorier rappelle qu'il compte sur les aides et soutiens des Maires en 2019.
Le budget est acté.

Virement sur le compte solidarité :

Hervé PETIT informe que le compte social s'élève à 1 817,58 € et propose de maintenir les intérêts 2018 du livret sur ce compte solidarité, dès réception. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Cotisation 2019 :

Daniel LAMBERT rappelle que la cotisation du CDMJSEA, votée lors de la dernière assemblée générale à Villiers le Bel, est de 30 € pour un adhérent et 45 € pour un couple. Dès 2019 le CDMJSEA reversera 1€ par adhérent aux Cercles.

Le Président précise que des parents et amis se joignaient aux adhérents du Cercle lors de nos sorties. En comité directeur du 13 décembre 2018 il a été proposé de mettre une cotisation de 5 € pour les sympathisants qui participent à nos activités.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Programme d'activités 2019 :

Herve, trésorier présente les manifestations du Cercle, à savoir :

- ▶ Le 2 mars assemblée générale du CDMJSEA à DOMONT.
- ▶ Le repas du Cercle le samedi 30 mars 2019 au restaurant municipal de Le Thillay.
Les bulletins d'inscription vous seront transmis.
- ▶ Les marches. Dès le retour du beau temps cette activité sera reprise. Vous serez informés par messagerie ou appel téléphonique pour les habitués.
- ▶ Du 27 au 29 septembre 2019 retour en hébergement au 'Jardins de Deauville'
Au programme Mémorial de Caen. Le programme est en cours de finition.
- ▶ En juin les foulées ou marche de Puiseux en France
- ▶ Les foulées gonessiennes le 6 octobre 2019: marche ou course pour les plus actifs.
- ▶ Les sorties culturelles. Vous serez informés au fur et à mesure des manifestations
- ▶ Tir : Devant le succès de l'activité un nouveau challenge nous sera proposé par Jacques DEVILLE et Christian BARRIER en novembre 2019.
- ▶ Participations aux événements des diverses communes dans la mesure où nous serons informés par les Municipalités.
- ▶ Participations aux manifestations organisées par les autres Cercles suivant programme.

Questions écrites :

Aucune question écrite n'a été posée.

Allocutions des Personnalités :

Intervention de Monsieur André TOULOUSE, Maire de Roissy-en-France :

Monsieur TOULOUSE salue Rémi SAND, Président du CDMJSEA, Françoise VASSEUR et l'ensemble des Maires et collègues présents. André TOULOUSE félicite le Président Daniel LAMBERT pour sa réélection et le remercie de sa venue avec Marie-France pour faire avancer les dossiers. Monsieur TOULOUSE se présente comme un Maire dépité qui a du mal à faire avancer les dossiers et qui d'un autre côté a appris l'attribution d'une médaille d'or dont il n'avait aucune connaissance, alors qu'il y a bien des personnes qui mériteraient une reconnaissance sur sa commune. Chaque année, lors de la Cérémonie du 11 novembre toutes les médailles sont remises, y compris les Médailles Jeunesse et Sports. Monsieur TOULOUSE se demande s'il doit maintenir ces médailles faute de connaissance des dossiers ou s'il doit uniquement citer les demandes transmises.

Devant les difficultés rencontrées, Monsieur TOULOUSE propose de signer un courrier pour la défense de nos bénévoles. Cette situation est anormale et fait mal quand on ne peut pas rendre Hommage à nos citoyens. Monsieur TOULOUSE souhaite que l'on mette fin à cela.

Intervention de Monsieur Pascal DOLL, Maire d'Arnouville :

Monsieur DOLL informe être prêt à signer le courrier si nécessaire. Monsieur DOLL remercie Yves MURRU de recevoir cette assemblée, félicite Daniel LAMBERT et informe pouvoir accueillir le Cercle lors de sa prochaine assemblée générale.

Monsieur DOLL salue ses collègues ainsi que Madame ASMUSSEN, présidente du Judo qui œuvre depuis bien des années sur la commune. Monsieur DOLL informe que la subvention 2019 sera acquise malgré des budgets contraints et l'incertitude des prochaines directives. Monsieur DOLL remercie le Cercle et les Bénévoles, peu de choses se feraient sans eux.

Intervention de Monsieur Georges DELHALT, Maire de Le Thillay :

Monsieur DELHALT remercie le Comité directeur pour le travail qui est fait. Monsieur DELHALT partage les problèmes annoncés par Monsieur TOULOUSE et est favorable à la signature d'un courrier. La longueur des dossiers de reconnaissance amène parfois à des situations extrêmes tel le décès du bénévole avant l'obtention de sa reconnaissance, ce qui est insoutenable.

Georges DELHALT informe accorder en 2019 une subvention comme les années précédentes et remercie toutes les personnes qui œuvrent pour la défense des bénévoles.

Intervention de Monsieur Yves MURRU, Maire de Puiseux-en-France :

Monsieur MURRU informe rejoindre Messieurs TOULOUSE et DELHALT pour la défense du mérite sportif. Monsieur MURRU félicite le Président réélu. Avec Maurice ANDRIEU, l'Adjoint au sport, Monsieur MURRU veillera à l'inscription de la subvention 2019 pour le Cercle qui en sera avisé par courrier conformément à la demande du Certificateur aux comptes.

Intervention de Monsieur Patrice RICHARD, Maire Adjoint de Gonesse :

Monsieur RICHARD présente les excuses de Monsieur BLAZY, Maire de Gonesse. Monsieur RICHARD cautionne tout ce qui a été dit par les Maires. Il précise que le bénévolat doit continuer à être mis à l'honneur.

Patrice RICHARD informe que c'est avec plaisir que Gonesse accueillera la tenue de l'assemblée générale du Cercle en 2020.

Intervention de Monsieur Patrice BOULAY, Maire Adjoint de Villiers le Bel :

Patrice BOULAY présente les excuses de Monsieur MARSAC, Maire de Villiers le bel, en réunion de quartier concernant le grand débat national. Monsieur BOULAY rappelle que beaucoup de bénévoles se dépensent sans compter et constate, que Rémi SAND et Daniel LAMBERT font le maximum pour l'obtention de reconnaissance, ce qui n'est pas évident dès que l'on est confronté aux sphères supérieures de l'Administration. Patrice informe avoir intégré les fonctions de trésorier du CDMJSEA et espère que Monsieur SAND arrivera à une simplification des dossiers et à plus de résultats. Monsieur BOULAY précise que la subvention de Villiers le Bel sera maintenue en 2019.

Intervention de Rémi SAND, Président du Comité départemental des Médailleurs Jeunesse, Sports et de l'Engagement Associatif :

Monsieur SAND apprécie d'être invité à l'assemblée générale du Cercle de la Vieille France Sud qui est le Cercle le plus dynamique du Département. Rémi SAND salue tous les participants et félicite Daniel LAMBERT pour sa réélection.

Monsieur SAND reprend l'historique des médailles et confirme qu'être membre de la commission d'attribution des médailles ainsi que Françoise VASSEUR n'est pas facile.

Au départ, sous l'égide Jeunesse et Sports, les personnes qui géraient les dossiers en haut lieu étaient bien informées concernant le Bénévolat et les problèmes qui gravitaient autour.

Puis la DDCS a repris le dossier. Monsieur LAVOUE, qui ne connaissait pas trop ce secteur a fait confiance à Monsieur SAND et tout se passait bien. Le nouveau Directeur arrivé, a imposé de présenter un dossier passant de 4 à 8 pages avec l'obtention de beaucoup de visas d'où la lenteur des résultats. Cela ne pouvait pas durer comme cela et Rémi a exprimé son mécontentement sur le nouveau fonctionnement. Rémi SAND informe avoir refusé de porter un avis sur 5 dossiers de pompiers qu'ils ne connaissaient pas mais qui avaient déjà l'avis favorable de trois personnes Commandant de caserne, Président et Maire ; pourquoi devrait-il s'exprimer alors que les personnes locales l'ont si bien fait.

D'autre part, le Ministère informe ne pas avoir eu de dossier médaille or et argent du val d'Oise pour la promotion de juillet 2018. La DDCS n'a pas transmis les dossiers et les médailles sont définitivement perdues. Comme l'a évoqué Marie-France LAMBERT, un courrier a été adressé et la personne concernée par son manquement a quitté ses fonctions.

Rémi SAND informe avoir rendez-vous mercredi avec Monsieur Riad BOUHAFS, nouveau Directeur de la DDCS. Rémi rappelle qu'il faut 6 ans pour l'obtention d'une médaille de bronze et qu'actuellement les récipiendaires ont bien 10 à 15 ans de bénévolat à leur actif. Le système est aberrant. De même les personnes qui ont œuvré toute leur vie au sein d'association et qui, avec l'âge s'arrêtent, ne peuvent plus bénéficier de reconnaissance, c'est anormal.

Au niveau départemental Rémi rappelle qu'il est possible de remettre des médailles, aussi n'hésitez pas à monter des dossiers, de même qu'à présenter des dossiers pour les Flamme et les Plateaux.

Désormais les médailles or, argent et bronze sont remises en Préfecture en juin et la promotion de juillet est remise en décembre en même temps que les Flamme et plateaux.

Concernant les moyens financiers la Préfecture remboursait l'achat de médailles et les cocktails au CDMJSEA. Concernant 2019, c'est le flou le plus complet, l'achat de médailles serait maintenu mais pas les cocktails, que vont devenir les cérémonies ?

Monsieur SAND espère beaucoup de la réunion de mercredi.

Intervention de Françoise VASSEUR, Secrétaire générale du Comité départemental des Médailleurs Jeunesse, Sports et de l'Engagement Associatif et secrétaire générale du Comité Départemental Olympique :

Madame VASSEUR rappelle à Monsieur TOULOUSE que la demande concernant Monsieur PETIT a été faite par Angelo PARISIS. Aucun avis n'a été demandé au Maire ni au CDMJSEA.

Concernant l'avenir des Comités et clubs sportifs, l'Etat a octroyé quatre cents millions d'euros au Sport dont un tiers est réservé pour le sport de haut niveau. Concernant les autres subventions un tiers sera reversé

aux Fédérations qui se chargeront des versements aux Comites et aux clubs sportifs en fonction des appels à projets sur le Sport pour Tous.

Concernant les Jeux Olympiques de 2024, Françoise VASSEUR informe que les villes du Val d'Oise serviront de base arrière pour les villes olympiques. A ce jour 25 villes ont répondu. A ce jour le fonctionnement de ces bases n'est pas encore défini. A partir du mois de mars les volontaires pour les Jeux Olympiques pourront faire acte de candidature. Françoise précise que c'est une expérience extraordinaire de pouvoir y participer comme ce fut le cas pour elle aux Jeux Olympiques d'Albertville.

Suite à une intervention de Marie-France LAMBERT Rémi SAND rappelle que les Comités sont reconnus d'Utilité Publique et à ce titre la cotisation payée peut être déduite des impôts. Sur la cotisation 11 € sont reversés à la fédération concernant la licence par le Comité. La Fédération versera au Comité une aide de 400 € concernant les actions menées par celui-ci suivant des propositions de dossiers.

Monsieur DOLL intervient sur les appels à projets et s'inquiète déjà sur une baisse d'effectif dans les clubs structurés. Est-ce qu'une aide pour les sports de rue n'est pas se tirer une balle dans le pied ?

Monsieur SAND approuve cette observation, le sport en structure est couvert par une assurance le sport de rue est moins encadré et il est difficile de vivre sans règles.

Daniel LAMBERT ajoute qu'il existe déjà depuis quelques années des terrains libres mis à disposition mais l'organisation de manifestations, tournois ou autres doit bien entendu être encadrée afin d'éviter tout débordement. Il y a une nette amélioration concernant le sport de rue mais cette pratique est souvent encadrée d'un dirigeant, souvent mis à disposition par les communes.

Remise de distinctions :

Rémi SAND, Président du CDMJSEA et Yves MURRU, Maire de Puiseux-en-France ont procédé ensuite à la remise de médaille Fédérale à :

- FORTUNY Andres, Président de la Compagnie d'Arc et Président de la Compagnie Médiévale, s'occupe des initiations et entraînements pour les enfants, les séniors et aussi pour la Gendarmerie et la police.
- CALDICOTE Aroul, Entraîneur diplômé de Yoga de l'association Yoga Puiseux, s'occupe des entraînements des enfants, séniors et aussi toutes autres catégories.
- EISCHEN Guillaume, Entraîneur de l'Eclair de Puiseux, secrétaire de 2016 à 2017 et Président depuis 2017.
- Monnerville Marcellin, Président de l'association culturelle Puiseux Arc en Ciel, s'occupe de l'initiation de la culture outre-mer à travers différentes manifestations, danses, débats et conférences pour les enfants et séniors.

Un calepin du CEVIFS est remis à chacun d'entre eux.

Monsieur ANDRIEU reçoit également une médaille Fédérale pour services rendus et son dévouement à la cause des Sports, des Associations et du Bénévolat

Une plaquette souvenir a été remise, lors du déjeuner, à Monsieur MURRU pour son engagement et son chaleureux accueil.

Distribution de chocolats:

Une douceur est remise aux aînés présents

Maurice ANDRIEU, Christiane et Georges DELHALT, Fernande ESTIEU (remis à Kiki JANIN), Lucienne & Serge GUEDON, Christiane JANIN, Louis KERHERVE, Jacqueline PELLETIER, Colette & Pierre RICOEUR, Claudie et Robert ROQUE, André TOULOUSE.

Remise de la Flamme :

Monsieur MURRU transmet à Patrice RICHARD la Flamme qu'il reçoit avec grand plaisir. En échange Rémi SAND remet une réplique de la Flamme en souvenir de son passage à Puisieux-en-France. La prochaine assemblée générale se tiendra le 18 janvier 2020 à Gonesse et nous avons bien noté que Pascal DOLL souhaite nous recevoir pour l'assemblée générale de 2021.

Daniel LAMBERT remercie les personnes présentes pour la bonne tenue de cette assemblée et donne le mot de la fin à Monsieur le maire.

Monsieur MURRU souhaite une bonne année fertile au Cercle, donne rendez-vous le 18 janvier 2020 à Gonesse et invite l'ensemble des participants à poursuivre leurs échanges autour du verre de l'Amitié.

Tirage au sort de la tombola :

1^{er} et 2^{ème} prix : un repas du cercle le samedi 30 mars 2019 : Georges DELHALT et Robert ROQUE
Un panier garni : Elodie BELINGARD

La Secrétaire
Marie-France LAMBERT

Le Président
Daniel LAMBERT